

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 Février 2023
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Pascale MATHIOT, Alice MOREL, Virginie PACLET, Patricia SIMONI.

Messieurs Patrick APPIANI, Jean Louis BATT, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Sabine KAEUFLING, Messieurs Nicolas BONEL, Alain FERRY, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Alain GRISE.

Excusées : Mesdames Olivia GUILLOTIN, Christiane OURY.

Suppléants présents : Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Pierre GEISSLER, Serge GRISLIN, Yves JAUDON, Yves MATTERN.

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, Pierre MOYON, François SCHEPPLER.

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL-RODRIGUEZ, Monique HOULNE, Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 20 février 2023
À 19 heures
À la Salle des fêtes de Lutzelhouse**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023,
2. Décisions du bureau du 06 février 2023,
3. Communications,
4. Installation des délégués de la commune de Plaine
5. Election d'un assesseur au bureau,
6. Grand cycle de l'eau, GEMAPI, SDEA : Désignation d'un délégué,
7. Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : Désignation d'un délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,
8. Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs, Désignation de deux délégués,

9. Colloque « Le Pastoralisme, une histoire d'avenir » le 02 mars 2023 à Paris : prise en charge des frais de la délégation de la Communauté de communes,
10. Appel à manifestation d'intérêt « démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » : Dépôt de dossier,
11. CIDFF : Demande de subvention 2023,
12. ALT : PAEJ : Demande de subvention 2023,
13. Compte Financier Unique 2022 (Budget principal et Déchets ménagers et assimilés) (sous réserve)
14. Affectation de résultats ou Reprise anticipée des résultats,
15. Budget Primitif 2023 (Budget principal et Budget Annexe « Déchets ménagers et assimilés »),
16. Budget annexe « Les Ecrus » : Budget dormant.
17. Taux d'imposition applicables pour 2023,
18. Taxe GEMAPI
19. Divers,

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2023.

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 23 janvier 2023, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 06 FEVRIER 2023.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES BAILLEURS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **8 847,00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 173,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **704,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise AQUACLEAN, l'entretien annuel du terrain en gazon synthétique pour un montant évalué à **3 210,00 € HT**.

3. COMMUNICATIONS,

a. RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES FEMMES,

Le rapport a été transmis à l'ensemble des délégués communautaires.

b. TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS,

Dans un objectif de transparence, la loi 2019-1461 relative à l'Engagement et à la Proximité de décembre 2019 a instauré l'établissement d'un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

4. INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNE DE PLAINE ET DU DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE RANRUPT

Monsieur le Président installe

- Pour la commune de PLAINE : Madame Patricia SIMONI, maire, déléguée de la commune de Plaine et Monsieur Patrick BENOIT, adjoint, délégué de la commune de Plaine, pour donner suite aux élections municipales qui se sont tenues à Plaine le 29 janvier 2023.

Pour la commune de RANRUPT : Monsieur Pierre GEISSLER, adjoint, délégué suppléant de la commune de Ranrupt, par suite de la démission de madame Francine MICHEL de son poste d'adjointe.

5. ÉLECTION D'UN (1) ASSESSEUR AU BUREAU

Monsieur le président donne lecture au conseil de communauté du courrier de Madame Patricia Simoni, maire de Plaine faisant acte de candidature pour siéger au Bureau de la Communauté de communes en remplacement de Monsieur Jean Marc Chipon, élu en 2020

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et une (1) abstention

ELIT Madame Patricia SIMONI Maire de PLAINE, assesseur

6. GRAND CYCLE DE L'EAU, GEMAPI, SDEA : DESIGNATION D'UN DELEGUE,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en prolongement du renouvellement du conseil municipal de février 2023, il convient de désigner le représentant de Plaine siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 15.2 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un (e-des) délégué(e-s) commun(s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune - Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce(s) délégué(e-s) commun(s) pourra(ont) être issu(e-s) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire (ou du Comité Directeur) ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Président ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA,

BENOIT	Patrick	PLAINE
--------	---------	--------

A l'issue de cette élection complémentaire, Pour la compétence grand cycle de l'eau, les délégués sont :

NOM	PRENOM	COMMUNE
MEYER	André	BAREMBACH
ZABER	Daniel	BELLEFOSSE
HAZEMANN	Guy	BELMONT
BAUD	Mathieu	BLANCHERUPT
DELLENBACH	Marc	BOURG BRUCHE
FLUCK	Emile	COLROY-LA-ROCHE
GUIDAT	Maurice	FOUDAY
REMY	Philippe	GRANDFONTAINE
PANNEKOECKE	Jean-Bernard	LA BROQUE
BATT	Jean-Louis	LUTZELHOUSE
DONNY	François	MUHLBACH/BRUCHE
STEINER	Augustin	NATZWILLER
WOLFF	André	NEUVILLER LA ROCHE
BENOIT	Patrick	PLAINE
GEISSLER	Pierre	RANRUPT
MASSON	Jean-Paul	ROTHAU
GIROLD	Marc	RUSS
GAUDIN	Philippe	SAALES
DESAGA	Gérard	SAINTE BLAISE LA ROCHE
HERRY	Hubert	SAULXURES
JEROME	Alain	SCHIRMECK
MATTERN	Yves	SOLBACH
GRISE	Alain	URMATT
MASSON	Michel	WALDERSBACH
MICHEL	Jacques	WILDERSBACH
POIREL	Jean-Luc	WISCHESS

Le conseiller Territorial désigné parmi les délégués pour le Territoire de bassin versant Ill Amont est :

N°	Nom	Prénom	Commune
1	PANNEKOECKE	Jean-Bernard	La Broque

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE,

Monsieur le Président donne lecture au conseil de communauté du courrier de Madame Patricia Simoni, maire de Plaine faisant acte de candidature pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en remplacement de Monsieur Jean Marc Chipon, élu en 2020

Le Conseil de Communauté procède à l'élection des délégués au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

- Patricia SIMONI, Maire de Plaine, titulaire.

RAPPELLE que les délégués de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche sont :

- Alice MOREL, Maire de Bellefosse, titulaire,
- Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de La Broque, titulaire,
- Christiane CUNY, Déléguée de La Broque, titulaire,
- Emile FLUCK, Maire de Colroy La Roche, titulaire,
- Philippe REMY, Maire de Grandfontaine, titulaire,
- Martine KWIATKOWSKI, Déléguée de Lutzelhouse, titulaire,
- Patricia SIMONI, Maire de Plaine, titulaire,
- Romain MANGENET, Maire de Saâles, titulaire,
- Laurent BERTRAND, Maire de Schirmeck, titulaire,
- Olivia GUILLOTIN, déléguée d'Urmatt, titulaire,

8. SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES DE MOLSHEIM, MUTZIG ET ENVIRONS, DESIGNATION DE DEUX DELEGUES,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en prolongement du renouvellement du conseil municipal de février 2023, il convient de désigner les représentants de Plaine siégeant au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environ (SMICTOMME), conformément à ses statuts.

VU les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs (SMICTOMME),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

Représentant titulaire	ACKER	Christophe	Délégué de Plaine
Représentant titulaire	GRANDADAM	Jean-Marie	Déléguée de Plaine

A l'issue de cette élection complémentaire, les représentants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs (SMICTOMME), sont :

TITULAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION
Représentant titulaire	COBLARD	Michel	Délégué de Barembach
Représentant titulaire	DANANCHER	Jean-Paul	Délégué de Barembach
Représentant titulaire	HAUSCHKA	Philippe	Délégué de Bellefosse
Représentant titulaire	MULLER	Cindy	Déléguée de Bellefosse

Représentant titulaire	HALTER	Julien	Délégué de Belmont
Représentant titulaire	HAZEMANN	Guy	Maire de Belmont
Représentant titulaire	KROUCH	Sylvie	Maire de Blancherupt
Représentant titulaire	VIX-MARTER	Agnès	Déléguée de Blancherupt
Représentant titulaire	HUMBERT	Jean-Paul	Délégué de Bourg Bruche
Représentant titulaire	GILLIG	Jean-Paul	Délégué de Bourg Bruche
Représentant titulaire	JAWORSKI	Philippe	Délégué de Colroy la Roche
Représentant titulaire	EVRARD	Christian	Délégué de Colroy la Roche
Représentant titulaire	GUIDAT	Maurice	Maire de Fouday
Représentant titulaire	SCHEPPLER	François	Délégué de Fouday
Représentant titulaire	REMY	Philippe	Maire de Grandfontaine
Représentant titulaire	DEPRESLES	Patrick	Délégué de Grandfontaine
Représentant titulaire	BEIN	Patrick	Délégué de La Broque
Représentant titulaire	WOELFFLIN	Jean-François	Délégué de La Broque
Représentant titulaire	JOST	Laurence	Déléguée de Lutzelhouse
Représentant titulaire	ARNOLD	Jean-Stéphane	Délégué de Lutzelhouse
Représentant titulaire	HEROS-JORDAN	Martine	Déléguée de Muhlbach sur Bruche
Représentant titulaire	GROSS	Sophie	Déléguée de Muhlbach sur Bruche
Représentant titulaire	HAZEMANN	Christophe	Délégué de Natzwiller
Représentant titulaire	KUNTZ	Laura	Déléguée de Natzwiller
Représentant titulaire	GRANDGEORGE	Raymond	Délégué de Neuwiller la Roche
Représentant titulaire	THOUVENIN	Thierry	Délégué de Neuwiller la Roche
Représentant titulaire	ACKER	Christophe	Délégué de Plaine
Représentant titulaire	GRANDADAM	Jean-Marie	Déléguée de Plaine
Représentant titulaire	GEISSLER	Pierre	Délégué de Ranrupt
Représentant titulaire	MICHEL	Francine	Déléguée de Ranrupt
Représentant titulaire	KOENIGUER	Martine	Déléguée de Rothau
Représentant titulaire	HORRY	Sandrine	Délégué de Rothau
Représentant titulaire	ZANETTI	Jean-Paul	Délégué de Russ
Représentant titulaire	CHARTON	Maurice	Délégué de Russ
Représentant titulaire	MAIRE	Marc	Délégué de Saâles
Représentant titulaire	EVRARD	Virginie	Déléguée de Saâles
Représentant titulaire	DESAGA	Gérard	Maire de St Blaise la Roche
Représentant titulaire	SCHRENCK	Jean	Délégué de St Blaise la Roche
Représentant titulaire	HERRY	Hubert	Maire de Saulxures
Représentant titulaire	FRANCOIS	Alain	Délégué de Saulxures
Représentant titulaire	KAUFFER	Olivia	Déléguée de Schirmeck
Représentant titulaire	JUNG	Stéphane	Délégué de Schirmeck
Représentant titulaire	THIRY	Eric	Délégué de Solbach

Représentant titulaire	VERNEVAUT	Michel	Délégué de Solbach
Représentant titulaire	HECHT	Claude	Délégué de Urmatt
Représentant titulaire	ZIMBER	Pascal	Délégué de Urmatt
Représentant titulaire	COURRIER	Jean	Délégué de Waldersbach
Représentant titulaire	BANZET	Mireille	Déléguée de Waldersbach
Représentant titulaire	BLANCHARD	Laurent	Délégué de Wildersbach
Représentant titulaire	MARCK	Maxime	Délégué de Wildersbach
Représentant titulaire	HUBER	Alain	Délégué de Wisches
Représentant titulaire	BLANCK	Christine	Déléguée de Wisches

9. COLLOQUE « LE PASTORALISME, UNE HISTOIRE D'AVENIR » LE 02 MARS 2023 A PARIS : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA DELEGATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Le 02 mars 2023, l'Association Française de Pastoralisme (AFP) organise à Paris dans les locaux de l'Assemblée Nationale un colloque «Le pastoralisme, une histoire d'avenir» à l'occasion des 50 ans des décrets d'application de la Loi Pastorale.

La délégation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche sera composée de Nathalie CHARTOIRE, Jean-Pierre DANANCHER, Jacques MICHEL et Jean Sébastien LAUMOND,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement et de séjour de cette délégation.

10. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « DEMARCHES DE CONCERTATION TERRITORIALE POUR VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITE DES FORETS » : DEPOT DE DOSSIER,

L'Etat, via les services de la DRAAF Région Grand Est, lance un appel à Manifestation intitulé " Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » et la réponse à cet Appel doit être transmis avant le 28 Février 2023.

Dès 2016, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a engagé une réflexion sur la Forêt et le Bois avec tous les acteurs concernés. De ce travail est né en 2021, le document « HUMUS 1 - Stratégie Filière Forêt-Bois » qui pose un diagnostic de la forêt sur le territoire, fait état des enjeux et objectifs de la filière et identifie en dernier lieu un programme d'actions à mettre en œuvre.

Les enjeux et les objectifs recensés dans ce document « Humus » ont été débattus, discutés et validés en 2021. Ce document « Stratégie Filière Forêt-Bois » sert de référence commune aux élus, aux gestionnaires forestiers, aux propriétaires, aux professionnels, aux associations environnementales, aux habitants et aux partenaires du territoire pour évaluer les politiques engagées et s'y impliquer au regard du programme d'actions « Humus1 »

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche souhaite conforter, avec l'ensemble des partenaires, ce travail d'animation, de concertation et d'actions dans le cadre du programme « Vision paysagère, vision forestière, vision partagée ».

Monsieur le Président présente les partenaires associés à cette démarche et les propositions d'action,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déposer un dossier de candidature en réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt en associant l'ensemble des partenaires au sein de ce consortium.

S'ENGAGE à mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires à la poursuite de ce programme et à prendre en charge les coûts non subventionnés.

11. CIDFF : DEMANDE DE SUBVENTION 2023,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), relative à une action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **2 000.00 €** au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que le CIDFF respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2023.

12. ALT : PAEJ : DEMANDE DE SUBVENTION 2023,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT) relative aux permanences des Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes dans la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **10 450.00 €** à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que ALT-PAEJ respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2023.

13. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES) (SOUS RESERVE)

Ajourné

14. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS,

Préalablement au vote des budgets primitifs 2023 (budget principal et budget annexe « déchets ménagers et assimilés », il convient d'affecter les résultats 2022 en fonction de l'exécution des budgets,

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 3 325 879,00 €

CONSTATANT que la section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	733 791,11 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	708 530,00 €

Entraînant un besoin de financement de 1 442 321,11€

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de **1 512 982.64 €**.

DECIDE, sur proposition de la Vice-Présidente, à l'unanimité, de valider la reprise anticipée du résultat du budget principal 2022 et d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat, comme suit :

- Affectation provisoire en réserves (compte 1068) financement de la section d' Investissement :	733 791,11 €
- Report en section d' investissement (ligne 001 en dépenses) :	733 791,11 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	2 592 087,89 €

15. BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »),

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et le Budget Primitif Déchets ménagers et Assimilés pour l'exercice 2023.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	12 167 000,00 €
Dépenses d'investissement :	3 962 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	12 167 000,00 €
Recettes d'investissement :	3 962 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Budget Primitif pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 500 000,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 500 000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Déchets ménagers et assimilés.

16. BUDGET ANNEXE « LES ECRUS » : BUDGET DORMANT.

CONSIDERANT qu'aucune cession n'est intervenue sur le site des Ecrus à La Broque,

CONSIDERANT que le compte administratif 2018 du Budget annexe des Ecrus fait apparaître un déficit de clôture de 62 648.00 € et qu'il est inscrit au compte 62872 « à d'autres organismes » du Budget Principal 2023 la somme de 63 000.00 € destinée à couvrir ledit déficit,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas voter de budget pour l'exercice 2023 du budget annexe « Les Ecrus ».

17. TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2023 :

Foncier Bâti	4,41 %
Foncier non bâti	27,87 %
FPU	23,96 %

Sachant que l'imposition à la Taxe d'habitation donne un produit de **229 280.00 €**

Soit un produit fiscal attendu de **2 995 881 €**.

18. TAXE GEMAPI

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (loi MAPTAM), et notamment les articles 56 à 59 relatifs à la compétence GEMAPI,

VU l'arrêté Préfectoral en date du 03 mai 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

VU l'article L 211-7.1 du Code de l'Environnement,

VU les articles 1379 et 1530 bis du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil de communauté de la Vallée de la Bruche en date du 23 janvier 2018 relative à l'instauration de la Taxe Gemapi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 à **125 000.00 €**

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

19. DIVERS

- Conférence des Maires le 13 février 2023 à 18 heures à Lutzelhouse (Chasse et Taxe d'Aménagement).
- Madame Monique Houlne
 - o Félicite les élus de Plaine.
 - o Elle rappelle que le budget de la CeA a été voté et que le soutien aux collectivités est réaffirmé via les différents fonds qui existent. Les services de la CeA restent à la disposition des élus.
 - o Par ailleurs, la vallée de la Bruche est intéressée par un certain nombre de travaux routiers et notamment la finalisation de l'itinéraire cyclable entre Saint Blaise la Roche et Saulxures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20.

Compte rendu du 20 Février 2023

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
/		M. Denis BETSCH	
M Philippe PFISTER		M Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		M. Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M André WOLFF	
Mme Patricia SIMONI		M. Patrick BENOIT	
M Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
/		M François HEIM	
/		Mme Pascale JACQUOT	
M. Romain MANGENET		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		/	
M Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		/	
/		M Alain HUBER	
Mme Sabine BIERRY			